

1

BILAN - ACTIF

N°15949*07

Désignation de l'entreprise : SA SEM ENERGIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise ESPACE REGLEY 10000 TROYES		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 35050605100027		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 30/06/2025					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA					
AC I IF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC			
		CX		CQ			
		AF	647 591	AG	403 303	244 288	
		AH		AI			
		AJ	15 506	AK	15 506		
		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	102 785	AO		102 785	
		AP	3 096 417	AQ	1 285 282	1 811 135	
		AR	3 175 202	AS	1 966 149	1 209 052	
		AT	17 444	AU	16 370	1 074	
		AV		AW			
		AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CS		CT		
			CU	31 569	CV		31 569
			BB	1 198 965	BC		1 198 965
			BD		BE		
			BF		BG		
			BH	4 755	BI		4 755
			TOTAL (II)		BJ	8 290 234	BK
AC I IF CIRCULANT	STOCKS *	BL	12 133	BM		12 133	
		BN		BO			
		BP		BQ			
		BR		BS			
		BT		BU			
	CREANCES	BV		BW			
		BX	304 223	BY		304 223	
		BZ	50 948	CA		50 948	
	DIVERS	CB		CC			
		CD	5 211 372	CE		5 211 372	
CF		2 288 523	CG		2 288 523		
CH		62 869	CI		62 869		
Comptes de régularisation	CJ	7 930 069	CK		7 930 069		
	CW						
	CM						
	CN						
	CO	16 220 303	1A	3 686 610	12 533 692		
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP		(3) Part à plus d'1 an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SA SEM ENERGIE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	1 410 200	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	141 020	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	6 774 839	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-699 908	
	Subventions d'investissement			DJ	1 196 936	
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	8 823 087	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	2 228 522	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	184 044	
	Dettes fiscales et sociales			DY	125 780	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	5 135	
	Autres dettes			EA	1 167 124	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	3 710 606		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	12 533 692		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 791 353	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SA SEM ENERGIE							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC	
	Production vendue {	biens *	FD	1 021 302	FE		FF	1 021 302
		services *	FG	743 596	FH		FI	743 596
		Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 764 898	FK		FL	1 764 898
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	
	Autres Produits (1) (11)						FQ	4
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 764 902
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	
	Variation de stocks (marchandises) *						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	857 914
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV	-8 666
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	505 604
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	48 211
	Salaires et traitements *						FY	156 651
	Charges sociales (10)						FZ	68 329
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)				GA	291 499
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	7
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 919 549
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-154 646	
Operations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	235 050
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	194 663
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	429 713
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	115 572
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	115 572
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	314 141	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	159 495	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SA SEM ENERGIE</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB 104 226		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC 201 919		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD 306 145		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 1 165 548		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 1 165 548		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI -859 403			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 2 500 760			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 3 200 669			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN -699 908			
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HY	
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier		IG	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HP	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		HQ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1H	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		1J 235 050	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		1K	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		HX	
	(9)	Dont transfert de charges		RC	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)		RD	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A1	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A2	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9		A3	
		dont cotisations facultatives Madelin A7		A4	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Q/P SUBV. INVEST. EXERCICE			104 226	
REPRISE PROV. POUR RISQUES			201 919		
LITIGE TCM		1 165 548			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise <u>SA SEM ENERGIE</u>										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	577 506	KE		KF	85 591		
CORPORELLES	Terrains				KG	102 785	KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ	3 096 417	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations gales, agencets*, aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	3 175 202	KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	19 739	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH	38 516	LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	6 432 658	LO		LP			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	1 025 697	8V		8W	204 838	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	4 755	1U		1V				
TOTAL IV				LQ	1 030 452	LR		LS	204 838			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	8 040 616	ØH		ØJ	290 429			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virements de poste à poste				par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1				2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW	663 097	IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	102 785	LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	3 096 417	MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	3 175 202	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers			IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	2 295	MT	17 444	MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ	38 516	NA		NB	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
TOTAL III				IY		NG	40 811	NH	6 391 847	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				IØ		ØX		ØY	1 230 534	ØZ	
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	4 755	2G	
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	1 235 289	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	40 811	ØL	8 290 234	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts.)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA SEM ENERGIE						Néant ☒ *
Exercice N clos le 30/06/2025						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SA SEM ENERGIE										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	386 458	PF	32 351	PG		PH	418 809		
TOTAL I		RK	386 458	RM	32 351	RN		RO	418 809		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	1 178 175	PN	107 107	PO		PQ	1 285 282		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst.générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 815 018	QA	151 132	QB		QC	1 966 149		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	17 756	QM	909	QN	2 295	QO	16 370		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	3 010 949	QV	259 148	QW	2 295	QX	3 267 801		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	3 397 407	ØP	291 499	ØQ	2 295	ØR	3 686 610		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3			
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS			
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7			
TOTAL I		RW		RX		RY		SZ			
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3			
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1			
	Inst. gales,agenc am. divers	S5		S6		S7		S9			
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6			
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc et am. divers	U1		U2		U3		U4			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2			
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		W1			
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W8			
TOTAL II		X2		X3		X4		X5			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM			
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise		SA SEM ENERGIE						Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	201 919	4B		4C	201 919	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	201 919	TV		TW	201 919	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	201 919	UB		UC	201 919	UD		
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		UF					
			UG		UH					
			UJ		UK	201 919				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : SA SEM ENERGIE										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL	1 198 965		UM			UN	1 198 965	
	Prêts (1) (2)			UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières			UT	4 755		UV			UW	4 755	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX	304 223		304 223					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			Z1								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	24 912		24 912					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	26 036		26 036					
	Charges constatées d'avance			VS	62 869		62 869					
	TOTAUX				VT	1 621 760		VU	418 040		VV	1 203 720
RENVois	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligatoires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH	2 228 522		309 269		1 231 627		687 625		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	184 044		184 044						
Personnel et comptes rattachés			8C	26 149		26 149						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	34 660		34 660						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	40 426		40 426						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	24 545		24 545						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	5 135		5 135						
Groupe et associés (2)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	1 167 124		1 167 124						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX				VY	3 710 606		VZ	1 791 353		1 231 627		687 625
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	288 943		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD					

Désignation de l' entreprise : SA SEM ENERGIE				Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant	☐ *	Exercice N, clos le : 30/06/2025			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		WB				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		XE				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW				
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)										I7		
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR)					I8		
		{		- imposées aux taux à 0 %									
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{		- Plus-values nettes à court terme					WN				
				{		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR	4 240		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ			
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
								TOTAL I		WR	4 240		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*										WS	699 908		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)										WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)										WV	
		- imposées au taux de 0 %										WH	
		- imposées au taux de 19 %										WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs										XB	
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %										I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	9 332	)	XA	177 306		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX		
	Mesures d'incitation	Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *										ZY	
Majoration d'amortissement*										XD			
Avantages sur le bénéfice et exonérations *		France ruralités revitalisation - FRR (art.44 quinquies A)	HT		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art.44 sexies A)	L5		XF		
					S.I.L.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
		ZFU-TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quaterdecies)	IF		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC				
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH				YG				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC								
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD								
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Créance dé gagée par le report en arrière de déficit	ZI								
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL											
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		XH	877 214		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{		bénéfice (I moins II)		XI			XJ	872 974			
		{		déficit (II moins I)									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			XL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *													
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN			XO	872 974			

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA SEM ENERGIE</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	208 751
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	208 751
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	872 974
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	1 081 725
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	32 059
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
Provisions pour dépréciation *			9B		9C
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN		YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SA SEM ENERGIE</u>															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves			ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	30 315		Dividendes			ZD	30 315					
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions			ZE						
							Report à nouveau			ZF						
	TOTAL I			ØF	30 315		(NB : le total I doit être égal au total II) TOTAL II			ZG						
										ZH	30 315					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)						J7		)	YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT	317 699					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8		)	XQ	29 694					
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	24 516					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES	4 780	)	ST	133 694					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD									ZJ	505 604					
	IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE									YW	7 085				
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)						ZS		)	9Z	41 126				
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD									YX	48 211				
I. V. A.	- Montant de la T.V.A. collectée									YY	342 043					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	173 055					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2024)*									ØB	154 521					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%					
	- Numéro de centre agréé *						XP									
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)										ZR					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG						
RÉGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH						
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL						
						Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO						
						Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF						
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ								

Désignation de l'entreprise : SA SEM ENERGIE						Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1	MATERIEL BUREAU I	2 295	2 295			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨					
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩	(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)	
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>SA SEM ENERGIE</u>		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter du CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 bis du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
	TOTAL 2				
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS (Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.)					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

Désignation de l'entreprise : SA SEM ENERGIE

Néant ☒ *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

① Entreprises soumises à l'IS

② Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA SEM ENERGIE				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SA SEM ENERGIE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/07/2024		et clos le : 30/06/2025	
Durée en nombre de mois		1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	3
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 764 898
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	1 764 898
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	4
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	8 666
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	8 670
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	1 175 794
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	159 685
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	7
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	1 335 487
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + total 2 - total 3)	OG
			438 081
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.		SA	438 081
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 764 898
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	3
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY	0	1
		0	7
		2	0
		2	4
	GZ	3	0
		0	0
		6	2
		0	2
		5	
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F-SD 2025



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

30/06/2025

N° SIRET

3 5 0 5 0 6 0 5 1 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SA SEM ENERGIE

ADRESSE (voie)

ESPACE REGLEY 1 BD CHARLES BALTET

CODE POSTAL

10000

VILLE

TROYES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	14101
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	1
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5		TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	14102

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/06/2025

N° SIRET : 3 5 0 5 0 6 0 5 1 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA SEM ENERGIE

ADRESSE (voie) ESPACE REGLEY 1 BD CHARLES BALTET

CODE POSTAL 10000

VILLE TROYES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

4

Forme juridique SAS Dénomination LHUITRE ENERGIES

N° SIREN (si société établie en France) 487802266 % de détention 23.33

Adresse : N° 1 Voie BD CHARLES BALTET

Code Postal 10000

Commune TROYES

Pays France

Forme juridique SAS Dénomination SELYA

N° SIREN (si société établie en France) 789570272 % de détention 51.00

Adresse : N° 1 Voie BD CHARLES BALTET

Code Postal 10000

Commune TROYES

Pays France

Forme juridique SAS Dénomination LASSICOURT ENERGIES

N° SIREN (si société établie en France) 822729737 % de détention 17.00

Adresse : N° 213 Voie COURS VICTOR HUGO

Code Postal 33130

Commune BEGLES

Pays France

Forme juridique SAS Dénomination AUBERIERE

N° SIREN (si société établie en France) 939147666 % de détention 40.00

Adresse : N° 4 Voie AVENUE DES PEUPLIERS

Code Postal 35510

Commune CESSON SEVIGNE

Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.